

Des travaux et des fouilles inédites vont être lancés au coeur de la Collégiale Saint-Vincent

La Collégiale de Soignies a besoin d'être entretenue, notamment dans sa partie la plus ancienne. Voici ce qui est prévu.

LORE THOUVENIN

La Collégiale Saint-Vincent domine le paysage sonégien depuis le XI^e siècle. De style roman primitif, c'est un véritable bijou de patrimoine — d'ailleurs repris

fouilles archéologiques sera menée sous les conduites, dans l'une des parties les plus anciennes et encore méconnues de la Collégiale », annonce Fabienne Winckel. Il s'agit du chœur, particulièrement remarquable. Cette mis-



BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS⁺



ville la teneur des travaux. © D.C.

FOOT – TOUR FINAL INTERPROVINCIAL

LE SOIR

Soignies attire un nouveau renfort



Revue de presse du jeudi 13 août 2026

HISTORIQUE : SOIGNIES EST SACRÉ CHAMPION DE BELGIQUE !

Le Rugby Club Soignies a enfin touché au but. Opposés au BRC en finale des play-offs de D1, les Sonégiens se sont imposés 30-22 au terme d'une rencontre disputée et décrochent un titre qui vient récompenser une saison parfaite.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN

LA GAZETTE



De nouvelles définitions de l'IRM face à la chaleur ?

Selon certains climatologues, les critères utilisés pour identifier les vagues de chaleur montrent leurs limites.

Face à cet été record et au changement climatique qui semble entrer dans une nouvelle phase, on est en droit de s'interroger sur les différentes définitions utilisées par l'IRM pour définir le climat.

Pour qu'une vague de chaleur soit officiellement reconnue en Belgique, Uccle doit enregistrer au

moins cinq jours consécutifs à 25 °C ou plus, dont trois à au moins 30 °C. Une définition que Sébastien Doutreloup, climatologue à l'Université de Liège, souhaiterait faire évoluer.

"Ce qui me dérange, c'est qu'elle n'est pas transposable au reste du pays. Les réalités diffèrent en effet entre la Côte, les Hautes Fagnes et la Cam-

pine, où les fortes chaleurs sont plus fréquentes. Une vague pourrait donc survenir dans une région sans être observée à Uccle."

Le climatologue plaide pour des seuils adaptés aux conditions climatiques locales plutôt que pour des valeurs fixes de 25 et 30 °C. Des travaux sont menés à l'ULiège pour étudier ces différences régionales.

À l'IRM, Pascal Mormal reconnaît les limites du système. *"On peut avoir l'impression que l'on est un peu trop concentré sur la capitale.*

Uccle reste toutefois représentative d'une grande partie du pays et dispose surtout d'une série de mesures particulièrement longue, indispensable pour comparer les époques".

Le météorologue pointe surtout un paradoxe. Entre le 6 et le 17 juillet, une séquence extrêmement chaude n'a pas obtenu le statut de vague de chaleur car une journée a échoué à 29,9°C. Son "poids", calculé à partir des dépassements quotidiens de 25 °C, atteignait pourtant 42,1 selon un calcul reprenant plusieurs

critères. Sur les 52 vagues de chaleur officielles recensées (la 53ème sera certainement officielle ce vendredi, Ndlr), 27 affichaient ainsi un poids inférieur.

Pour lui, la température moyenne reste dès lors l'indicateur le plus parlant. Et celle-ci souligne le caractère exceptionnel de 2026 : avec actuellement 20,5 °C de moyenne, l'été devrait dépasser le record de 2018. Quant à la définition des vagues de chaleur, *"le débat est ouvert"*.

T.VH

Montgolfières, avions et cerfs-volants en approche dans la Cité des Princes

LE ROEULX

Le festival Des Ballons et des Ailes revient le 16 août pour une neuvième édition.

Le ciel du Roeulx s'apprête une nouvelle fois à offrir un spectacle haut en couleur. Le dimanche 16 août, le festival Des Ballons et Des Ailes reviendra pour une neuvième édition qui mêlera montgolfières, démonstrations aériennes, spectacles de rue et animations familiales. Un rendez-vous devenu incontournable dans la région du Centre, où les visiteurs pourront lever les yeux... mais pas seulement.

De nombreuses animations seront proposées pour les familles.

Dès 14 heures, le stade de football du Roeulx se transformera en véritable terrain de jeu pour petits et grands. Les passionnés d'aviation pourront admirer des démonstrations d'aéromodélisme, découvrir des modèles réduits ou encore tester des simulateurs de vol et des appareils en double commande.

Les enfants auront, eux aussi, de quoi s'émerveiller grâce à des ateliers de décoration de cerfs-volants, des cerfs-volants géants, des bulles géantes, du grimage, de la jonglerie, des trampolines ou encore du Drone Soccer, une discipline aussi originale que spectaculaire qui revisite le football... avec des drones.

La programmation artistique s'annonce tout aussi riche. Juliette Freestyle impressionnera le public avec ses figures techniques de football freestyle, tandis que les Alfes Namurois feront revivre la tradition ancestrale du jeu du drapeau au son des tambours et des fifres. Le spectacle de tissu aérien "Phoenix" promet un moment de poésie suspendu, alors que les célèbres Tambours du Burundi feront vibrer le site avec leurs rythmes puissants.

Les percussionnistes du Mouv', venus de La Louvière, accompagneront quant à eux l'apparition de papillons géants qui déambuleront dans le festival.

En début de soirée, les regards se tourneront définitivement vers le ciel. À partir de 18 heures, plusieurs démonstrations aériennes se succéderont avec la Twins Formation et ses trois Stampe SV4RS, le pilote de voltige Edwin Bas ou encore la Belgian Pitts Team, réputée pour ses im-

pressionnantes figures acrobatiques en biplans Pitts S2C.

Le moment le plus attendu interviendra vers 19 heures avec l'envol des montgolfières. Une tradition profondément ancrée au Roeulx depuis près de quarante ans. Lancé en 1986 sous la forme du Challenge International de Montgolfières, l'événement est devenu, en 2018, le festival Des Ballons et Des Ailes. Malgré les nombreuses contraintes qu'impose aujourd'hui l'organisation d'un tel rendez-vous, la Ville entend préserver cette tradition qui fait désormais partie de son identité. Les montgolfières, souvent colorées et parfois aux formes étonnantes, offriront une nouvelle fois un spectacle unique au coucher du soleil.

Le festival se déroulera au stade de football du Roeulx. L'accès est entièrement gratuit, tout comme la majorité des animations. Des foodtrucks, des buvettes, des parkings ainsi que des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite seront prévus pour accueillir le public dans les meilleures conditions.



■ C'est une tradition depuis désormais presque 40 ans dans la cité du Roeulx. © LUCIE WALLERAND

Grégoire Lallieu



REVENIR À UNE COLLECTE DE SACS MOKA PAR SEMAINE ? VOICI CE QU'EN PENSENT VOS BOURGMESTRES ET ÉCHEVINS !

Sur les réseaux sociaux, le bourgmestre PS de Mons revendique le retour d'un ramassage hebdomadaire du sac moka (actuellement, c'est tous les 15 jours). « Je suis triste et en colère » réagit Bruno Pozzoni, bourgmestre PS de Manage et président d'Hygea... Qu'en pensent nos autres élus ? Coup de sonde parmi les bourgmestres du Centre !

MARTINE PAUWELS

Replantons le décor : ce 10 août, le bourgmestre de Mons Nicolas Martin (PS) a revendiqué sur Facebook le retour à une collecte chaque semaine pour les sacs moka. La motivation est louable : « pour les petites habitations, il n'est pas toujours possible de stocker correctement les sacs pendant deux semaines. Par fortes chaleurs, les problèmes d'odeurs sont bien réels. Sans parler des dépôts sauvages et des incivilités qui se multiplient, avec, au bout de la chaîne, des interventions supplémentaires de nos services communaux ».

Nicolas Martin déclare avoir, dès novembre 2025, demandé à l'intercommunale HYGEA de permettre aux communes affiliées qui le souhaitent, de revenir à une collecte hebdomadaire. « La bonne nouvelle, c'est que le coût est supportable pour notre Ville. Les autres conditions sont désormais identifiées : achat de camions supplémentaires, adap-

tation des zones de stockage, organisation des tournées, besoins en personnel et augmentation des volumes de déchets incinérés. La balle est maintenant dans le camp d'HYGEA ».

”
« Je suis triste et en
colère de voir un tel débat
porté sur les réseaux »

Bruno Pozzoni
BOURGMESTRE DE MANAGE ET
PRÉSIDENT D'HYGEA

Contacté à ce propos, **Bruno Pozzoni, à la fois bourgmestre de Manage et président d'HYGEA**, ne mâche pas ses mots : il se dit « triste et en colère de voir un tel débat porté sur les réseaux sociaux » n'hésitant pas à qualifier le procédé de « populiste ». Et de marteler que l'endroit de telles discussions n'est pas sur Facebook, mais bel et bien au sein du prochain conseil d'admi-

nistration de l'intercommunale qui aura lieu en septembre. « La question du coût qu'un tel revirement engendrerait est cruciale et toutes les communes ne sont pas logées à la même enseigne. Une telle requête tient-elle la route face aux arguments qui ont présidé au Nouveau Schéma de Collecte ? Aux efforts durement consentis pour générer un système plus vertueux sur le plan écologique ? Tout cela doit faire l'objet de débats objectifs » réagit Bruno Pozzoni.

À La Louvière, **Jacques Gobert (PS)** rappelle que le « coût vérité » impose aux communes wallonnes de couvrir intégralement le coût de la collecte et du traitement des déchets par les recettes, notamment la taxe et la vente des sacs. « Ce coût comprend également les parcs à conteneurs. À La Louvière, les bonis accumulés ont été utilisés pour « lisser le coût au citoyen » (sans quoi la taxe, déjà fortement augmentée, aurait été encore plus onéreuse), contrairement à Mons qui a constitué



d'importantes réserves de l'ordre de 3,5 millions €. Je suppose que Mons pourrait y puiser pour financer le retour à une collecte hebdomadaire des sacs moka ?

”
« Je ne suis pas opposé,
mais à quel prix ? »

Jacques Gobert
BOURGMESTRE DE LA LOUVIÈRE

Je ne suis pas opposé au principe, mais à quel prix ? ». La Louvière demandera donc à l'intercommunale d'évaluer précisément ce surcoût, tout

en excluant formellement que les Louviérois financent un service spécifique à une autre commune.

À Binche, **Kevin Van Houter, échevin PS de l'environnement** ne remet pas en cause l'autonomie communale et la légitimité de Nicolas Martin pour réclamer ce service pour sa ville. « Cependant, nous sommes curieux de découvrir la teneur des études réalisées lors du prochain CA d'Hygea. Soyons honnêtes : qui refuserait un service supplémentaire pour le même coût ? Mais si cela occasionne des charges en plus, alors que quasi toutes les communes du Centre ont été contraintes d'augmenter la taxe déchets, poser la ques-

tion, c'est y répondre ». Kevin Van Houter émet plusieurs suggestions : « On pourrait imaginer, par temps de grosse canicule, un contrat ponctuel avec un privé pour augmenter temporairement la fréquence de ramassage. Autre piste : proposer des sacs verts plus grands. Cela pourrait inciter les ménages à y mettre tous leurs organiques. Le sac moka se verrait débarrassé de ce qui sent mauvais ». Il rappelle que le député bourgmestre Laurent Devin (PS) est engagé dans le mouvement de réforme du décret du coût vérité, qui pèse à 100 % sur les citoyens. « Le but est de contraindre les producteurs d'emballages à prendre en

charge une partie, puisque ce sont eux qui génèrent les déchets les plus chers à traiter». À Soignies, Fabienne Winckel (PS) rappelle qu'avec 800.000 € de coûts supplémentaires, la taxe déchets a dû obligatoirement être augmentée. Si le retour d'une collecte hebdomadaire du sac moka s'accompagne d'une augmentation du prix du service rendu, ce sera inaudible pour les citoyens. « À moins que Mons ne prenne en charge la totalité du surcoût ? » Au-delà, la bourgmestre insiste sur le fait que les Points d'Apport Volontaire fonctionnent bien à Soignies, que les habitants sont plutôt qualifiés de bons élèves en matière de tri. Et d'espérer

qu'ils recourent toujours plus au compostage ou aux sacs verts dédiés aux déchets organiques qui eux, sont collectés chaque semaine.

À Estinnes, l'échevine Delphine Deneufbourg (Les Engagés) se montre pour le moins sceptique. « Tout d'abord, toutes les communes n'ont pas le même visage. Il y a des différences entre l'urbain et le rural. Pour information, nous n'avons eu aucune demande de la part de nos citoyens pour revenir à une fréquence hebdomadaire. Le Nouveau Schéma de Collecte fonctionne bien à Estinnes. Nous continuons à mener de nombreuses actions de sensibilisation au tri. Repasser à une fréquence hebdomadaire, c'est prendre le risque d'anéantir ce patient changement des habitudes. Et puis, il y a la question du prix. A-t-on des données objectivées ? En ce qui nous concerne à Estinnes, nous aimerions plutôt qu'une nouvelle réflexion soit menée pour la gestion des encombrants ».

”

« La collecte fonctionne bien dans notre commune rurale »

Delphine Deneufbourg
ÉCHEVINE À ESTINNES

Le bourgmestre PS de Morlanwelz Jean-Charles Deneufbourg reconnaît pour sa part qu'il y a bel et bien une pression des habitants pour passer à une fréquence hebdomadaire pour les sacs moka. « Le fait que notre commune compte de nombreux immeubles à appartements explique notamment cette requête. Mais faut-il revenir en arrière ou trouver d'autres solutions ? Existe-t-il réellement des pistes sans répercussions financières pour les communes ? C'est crucial pour nous, à Morlanwelz, vu les dif-

ficultés que nous traversons à ce niveau ». Jean-Charles Deneufbourg met en avant l'alternative des PAV. « Nous en avons 6 et 2 nouveaux PAV vont être prochainement installés sur le terrain de l'ISSH, chaussée de Mariemont »

”

« Ce sera inaudible pour les citoyens, à moins que Mons ne prenne en charge la totalité du surcoût ? »

Fabienne Winckel
BOURGMESTRE DE SOIGNIES

Autre problème pointé : les personnes qui rassemblent leurs sacs moka et bleus à certains endroits pour ne pas avoir à les garder chez eux. « C'est le cas en face des appartements Louise, chaussée de Mariemont. Chaque jour, 50 à 60 sacs y sont concentrés. La solution que nous avons imaginée, c'est de construire un abri esthétique et aéré pour permettre ces dépôts, sans nuisances visuelle et olfactive. C'est l'ISSH qui prendra le coût en charge. »

« Oui, mais non » : c'est la réponse pragmatique du bourgmestre d'Ecaussinnes, Sébastien Deschamps (Les Engagés).

Qui a bien conscience que par les fortes chaleurs, « les mouchettes rappellent et les odeurs... s'expriment. Mais lorsque les citoyens m'interpellent sur la fréquence des ramassages — et je ne serais personnellement pas contre de revenir à un par semaine — je leur réponds que cela leur coûtera plus cher.

Cela suffit à clore le débat. Au-delà, les Ecaussinnois s'avèrent plutôt bons élèves en matière de tri et c'est quelque chose qu'il faut encourager. En revanche, l'utilisation des PAV est encore très timide. Il faudrait plus de communication à ce sujet ». ■

Un sentier transformé en décharge : « Les dépôts sauvages nous coûtent 400.000 euros par an »

Derrière les magasins Krëfel, Mercadino, Action... À La Louvière, un sentier privé est devenu un véritable dépotoir sauvage, selon Logan, 28 ans. Si la Ville condamne la situation, Nicolas Godin (PS), échevin de la gestion transversale des espaces publics rappelle ne pas être responsable de ce terrain.

AUDREY CADOR

Près de la rue Saint-Marin à La Louvière, un sentier régulièrement emprunté par les piétons est envahi par les déchets. Via le bouton alertez-nous, Logan, 28 ans, ne cache plus son indignation face à cette situation qui dure depuis plusieurs années.

« Ça fait déjà deux ou trois ans que c'est comme ça et c'est de pire en pire », soupire Logan. « La dernière fois que je suis passé, quelqu'un avait installé une tente. En repartant, il a tout laissé sur place. Aujourd'hui, c'est un ferrailleur qui vient déposer ses sacs. Plus on s'enfonce dans le sentier, pire c'est. À certains endroits, il y a même des clous. Quand je passe par là, ça me dégoûte. Plus les années passent, plus c'est sale.

Quand une dame a déposé ses déchets devant moi, je lui ai fait la remarque. Elle m'a répondu : « Ce n'est pas votre



« C'est de pire en pire ! » © DR

problème ». Mais si tout le monde raisonne comme ça, c'est nous tous qui allons continuer à payer la facture. »

« NOUS AVONS SENSIBILISÉ LES PROPRIÉTAIRES »

Nicolas Godin (PS), échevin de la Gestion transversale des espaces publics, tient d'abord à apporter une précision essentielle. « L'endroit en question n'appartient pas du tout à la commune. C'est un site privé avec plusieurs propriétaires et

ce n'est donc pas à la Ville d'en assurer l'entretien. Nous avons déjà suffisamment de travail sur les espaces publics pour devoir, en plus, gérer les terrains privés. »

L'échevin explique néanmoins que la Ville n'est pas restée inactive. « Nous avons sensibilisé les propriétaires de cette zone située derrière les magasins Action, Basic-Fit et les autres enseignes afin qu'un gros nettoyage soit effectué. Il a bien eu lieu et, d'après nos informations, des caméras de surveillance ont également été installées. C'est dommage de devoir en arriver à un stade où les propriétaires d'un terrain doivent nettoyer les déchets que d'autres personnes viennent y déposer. »

Les dépôts sauvages abandonnés ailleurs sur le territoire représentent un coût colossal pour les finances de la Ville. Chaque jour, entre 60 et 70 agents sont mobilisés pour assurer la propreté de

l'entité. Certains vident les centaines de poubelles publiques, d'autres ramassent les déchets dans les rues, tandis que plusieurs équipes interviennent spécifiquement sur les dépôts sauvages. « Avant même de retirer les déchets, nos agents fouillent les sacs pour tenter d'identifier les responsables. Ce n'est qu'après que les ouvriers peuvent intervenir. »

Cette organisation mobilise énormément de personnel. « C'est un travail extrêmement chronophage. Rien que dans les poubelles publiques, plus

de la moitié du contenu correspond à des déchets ménagers qui n'ont rien à y faire. Cela oblige nos équipes à intervenir beaucoup plus souvent. » La facture est lourde. « La gestion des dépôts sauvages coûte entre 300.000 et 400.000 euros par an à la Ville. Si l'on comptabilisait toutes les heures de travail mobilisées indirectement, ce montant serait encore plus élevé. »

DE 250 € À PLUSIEURS MILLIERS

Enfin, Nicolas Godin rappelle que les auteurs de dépôts illégaux risquent des amendes de 250 euros à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

« Chaque année, nous identifions entre 150 et 200 personnes responsables de dépôts sauvages, notamment grâce au travail des agents constateurs et aux caméras de surveillance. » ■



Nicolas Godin (PS) condamne ces comportements. © David Claes

« Tous les jours, nos employés ramassent les déchets des autres »

Déchets, bouteilles, emballages... À Braine-le-Comte, les abords de l'Intermarché Dignes sont régulièrement souillés par des incivilités. Son gérant, Anthony, pousse un cri d'alarme et rappelle que ce sont ses employés qui en paient les conséquences.

Chaque soir, avant de fermer les portes de l'Intermarché Dignes à Braine-le-Comte, une tâche revient inlassablement aux employés : ramasser les déchets abandonnés par certains clients aux abords

du magasin. Une situation qui exaspère Anthony, le gérant, qui lance un appel au civisme. « C'est quotidien », souffle-t-il. « Chaque fin de journée, on est obligés de ramasser les crasses et de jeter nous-mêmes les déchets laissés par les autres. »

« CE N'EST PAS LEUR TRAVAIL »
Canettes, bouteilles, emballages et divers détritrus jonchent régulièrement le parking et les abords du commerce.
« Ceux qui doivent nettoyer



Des canettes, des emballages, des bouteilles en verre... © DR

sont les mêmes personnes qui se lèvent parfois dès 5 heures du matin pour préparer le magasin et accueillir les clients dans les meilleures conditions. Elles méritent davantage de respect. »

Le magasin est équipé de caméras de surveillance. Théoriquement, il serait possible de retrouver les personnes responsables de ces dépôts. « Mais on a autre chose à faire en magasin que de pister ce genre de comportement. » Le personnel préfère donc consacrer son

temps aux clients plutôt qu'à rechercher les auteurs de ces incivilités.

PLUS DE BOUTEILLES EN VERRE

Anthony constate également une évolution depuis le retrait des bulles à verre situées à proximité du magasin. Le gérant comprend toutefois pourquoi elles ont été déplacées. « Elles se trouvaient juste à l'entrée du parking et il n'y avait pas de passage pour piétons. C'était devenu dangereux. » ■

A.C.

Un hangar agricole ravagé par un important incendie

Un important incendie s'est déclaré ce mercredi après-midi dans une exploitation agricole de Naast, sur le territoire de Soignies. Le feu s'est limité à un hangar rempli de paille. Aucun blessé, humain ou animal, n'est à déplorer.

AUDREY CADOR

Un important dispositif de secours a été déployé ce mercredi après-midi à la rue de Mignault, à Naast (Soignies), où un incendie s'est déclaré dans une exploitation agricole. Le sinistre s'est déclaré dans un hangar servant au stockage de paille, sans atteindre l'habitation voisine. Les pompiers de la zone Hainaut-Centre ont été appelés vers 14 h 30. À leur arrivée, ils ont constaté que le feu concernait un hangar distinct



Rue de Mignault, à Naast. © Nathan Waroquier

du reste du corps de ferme, un élément qui a permis de limiter la propagation des flammes. « Il s'agit d'une ferme assez conséquente en superficie, mais l'opportunité, c'est que le hangar en feu est séparé de l'habitation », explique Benoît Filippi, capitaine des pompiers de la zone Hainaut-Centre.

Le bâtiment abritait une im-

portante réserve de foin, de paille et de fourrage, ce qui a compliqué le travail des secours. Des moyens importants ont été engagés, avec des équipes venues des casernes de Soignies, Braine-le-Comte et La Louvière. L'intervention s'est prolongée plusieurs heures.

La bourgmestre de Soignies, Fabienne Winckel (PS),

confirme que le sinistre est resté circonscrit au hangar. « L'incendie concerne un hangar où est stockée une très importante quantité de paille. Le bâtiment n'est pas accolé à l'habitation. »

PAS DE VIE EN DANGER

L'épaisse fumée noire visible à plusieurs kilomètres a impressionné de nombreux habitants. Selon Samuel De Bie, chef de corps de la zone de police de la Haute Senne, elle était notamment due à la combustion de pneus et d'éléments en éternit présents sur le site.

Aucune victime n'est à déplorer, tant du côté humain qu'animal. « D'après les informations dont nous disposons, aucune vie humaine ni aucun animal ne sont en dan-

ger », précise encore Fabienne Winckel. Les secours sont également parvenus à mettre une cuve en sécurité afin d'éviter tout risque supplémentaire. Enfin, selon Benoît Filippi, le vent souffle d'est en ouest, en direction d'une zone non habitée, ce qui a limité les nuisances liées aux fumées pour les riverains. ■



Plusieurs casernes sont intervenues. © NW.

LES SECOURS PERDENT TROP DE TEMPS AU ROND-POINT DES ARCHERS...

Les aménagements visent à sécuriser la traversée de l'autre côté du rond-point. © David Claes

Une modification temporaire de la circulation au giratoire des Archers complique le passage des véhicules de secours. Alertée à ce sujet par Rudy, pompier-ambulancier, la bourgmestre de Soignies réagit.

LAURINE HANQUET

Rudy, pompier-ambulancier à la zone de secours Hainaut-Centre, tire la sonnette d'alarme face à un aménagement testé depuis le 10 juillet à hauteur du rond-point des Archers, à Soignies. La neutralisation temporaire d'une bande de circulation complique, selon lui, le passage des véhicules de secours. Un élément pris en considération par la bourgmestre, Fabienne Winckel (PS), qui demande désormais à la SO-FICO, gestionnaire de voirie et à son partenaire technique, SPW Mobilité et Infrastructures, de mettre fin à cette phase test et d'en tirer d'ores et déjà ses conclusions.

À l'approche du rond-point, la bande centrale a été neutralisée à l'aide de potelets et d'une signalisation temporaire. La N6 est donc maintenue temporairement à une bande de circulation par sens entre le carrefour rue de la Station/rue du Viaduc et le giratoire des Archers. L'objectif est de tester le passage de deux bandes à une seule afin de permettre, à terme, l'aménage-

ment d'une traversée pour les piétons. Une intention que Rudy comprend, mais qui l'inquiète au vu de son impact sur les services de secours :



« Notre camion se retrouve bloqué à cause de simples piquets »

Rudy

« C'est bien de sécuriser un passage pour piétons, mais je pense qu'il faudrait envisager d'autres solutions », estime-t-il.

UN TEMPS CRUCIAL

Car cette route est régulièrement empruntée par les pompiers et les ambulances. Et lorsque les véhi-

cules de secours arrivent derrière une file, les automobilistes disposent désormais de moins d'espace pour s'écarter. « Les voitures essayent de se mettre sur le côté comme elles peuvent. Au dernier moment, certains peuvent faire un mauvais geste. C'est très dangereux », décrit Rudy.

Pour lui, chaque instant perdu peut avoir de lourdes conséquences : « Même dix secondes, ça peut être énorme en intervention. Ça peut être pour un incendie, un accident avec une personne incarcérée, une ambulance pour quelqu'un qui fait un infarctus... Ça peut être pour tout. »

Une vidéo diffusée par Rudy montre d'ailleurs une autopompe confrontée à cette configuration. Pour parvenir à se frayer un passage, le véhicule est notamment contraint de monter sur la bordure. « Il faut être dans le camion et vivre la situation pour comprendre. Le camion est bloqué avec toutes les voitures à cause de simples piquets qui sont au milieu », déplore le pompier-ambulancier.

Et la difficulté pourrait être encore plus importante lors

d'une intervention nécessitant plusieurs véhicules. « Quand on part sur un charroi complet : un camion-pompe, un camion-citerne et une auto-échelle, ça peut être dramatique », souligne Rudy.

”

« J'ai demandé à la Région que l'on puisse arrêter cette phase test »

Fabienne Winckel
BOURGMESTRE

La phase test devait initialement se poursuivre jusqu'à la mi-septembre. Une perspective qui inquiète Rudy alors que la circulation est actuellement moins importante en raison des vacances scolaires. « Imaginez à la reprise des écoles... Ça va être le carnage », prévient-il.

« LA SÉCURITÉ PRIME »

Contactée par nos soins, Fabienne Winckel (PS) confirme avoir pris connaissance de la situation et avoir « relayé les difficultés constatées à la Région ». La

bourgmestre précise par ailleurs que cette phase test a volontairement été lancée durant les congés afin d'évaluer ses conséquences avant la rentrée scolaire : « Tous les avis sont à faire remonter, que ce soit en matière de mobilité, de files supplémentaires ou concernant les problématiques des véhicules de secours », souligne-t-elle.

Au vu des premières remontées, Fabienne Winckel ne souhaite cependant plus attendre septembre pour en tirer les conclusions. « Ce mercredi, j'ai demandé à ce que l'on puisse arrêter cette phase test. On voit qu'il y a des remontées de files et, maintenant, les pompiers nous interpellent. La sécurité doit primer », annonce-t-elle.

Cela ne signifie pas pour autant que la Ville abandonne l'idée de sécuriser la traversée des piétons. L'objectif sera désormais de déterminer si un autre aménagement est possible. À défaut, les piétons peuvent emprunter les passages déjà présents sur les autres voiries autour du rond-point, quitte à devoir en faire le tour. ■

CES BELGES QUI PEUVENT PERDRE JUSQU'À 735 € PAR AN D'AVANTAGES FISCAUX

Un député fédéral néerlandophone dénonce ce qui lui apparaît comme une injustice fiscale en matière d'épargne à long terme : pas de déduction fiscale pour qui vit seul...



DIDIER
SWYSEN

Journaliste

Les personnes seules, dites « isolées », ne sont pas vraiment avantagées en matière fiscale. Un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pointait qu'en Belgique, pays champion incontesté de la taxation sur le travail, la pression fiscale pour une personne seule sans enfant s'élève à 52,5 %.

OK POUR 551.000 BELGES

Mais il n'y a pas que ça... « L'année dernière, 551.139 Belges ont bénéficié d'une réduction d'impôt pour l'épargne à long terme. Cet avantage fiscal peut aujourd'hui atteindre 735 € par an. Mais les personnes seules sans

famille n'y ont pas droit », a relevé le député fédéral Arthur Orlans (Anders). L'épargne à long terme ? C'est la constitution d'un capital complémentaire « pour plus tard ». Outre l'épargne-pension, cela se fait souvent par le biais d'une assurance dite de Branche 21 ou de Branche 23. « Les pouvoirs publics encouragent cette épargne au moyen d'une réduction d'impôt de 30 %. Il est possible d'épargner jusqu'à 2.450 €, ce qui donne donc lieu à une déduction fiscale annuelle de 735 € à l'impôt des personnes physiques », précise M. Orlans.

Sauf que les personnes seules sans famille proche n'y ont pas droit.

« L'épargnant doit désigner un deuxième bénéficiaire en cas de décès et il doit s'agir d'un conjoint, d'un cohabitant légal ou d'un parent jusqu'au deuxième degré », reprend le député. « Je ne vois aucune raison pour que les personnes seules ne puissent pas bénéficier de cette déduction fiscale alors que toutes les autres le peuvent. »

CONJOINT OU COHABITANT

Techniquement, c'est un peu plus complexe. C'est le ministre des Pensions, Jan Jambon (N-VA), qui explique. « L'une des conditions pour pouvoir bénéficier d'une réduction d'impôt pour les primes d'un contrat individuel d'assurance-vie concerne l'affectation des prestations en cas de décès. Une distinction est faite en fonction de

l'objectif du contrat », dit le ministre.

« Lorsque le contrat sert à reconstituer ou à garantir un emprunt contracté en vue d'acquiescer ou de conserver un bien immobilier, les prestations en cas de décès, à concurrence du capital assuré lié à cet emprunt, doivent revenir aux personnes qui, à la suite du décès de l'assuré, acquièrent la pleine propriété ou l'usufruit du bien immobilier. Pour la partie du capital assuré non liée à l'emprunt, les prestations doivent être attribuées au conjoint, au cohabitant légal ou à des parents jusqu'au deuxième degré. » Dans tous les autres cas, c'est-à-dire lorsque le contrat n'est pas lié à un tel emprunt, les prestations en cas de décès doivent également être stipulées au profit du conjoint, du cohabitant légal ou de parents jusqu'au deuxième degré. « Si cette condition n'est pas remplie, les primes ne donnent pas droit à une réduction d'impôt. »

« PAS DE DISCRIMINATION »

Le ministre ne voit aucune discrimination, au sens juri-



”

« Les pouvoirs publics doivent être neutres dans leur fiscalité lorsqu'il s'agit des choix de vie individuels et des formes de vie commune »

Arthur Orlans
DÉPUTÉ FÉDÉRAL ANDERS

conditions. « Le régime n'établit pas de distinction sur la base de la personne, mais sur la base de l'affectation objective du contrat et de la désignation du bénéficiaire de la prestation. »

Cela signifie-t-il que le député Orlans prêche dans le désert et que les personnes isolées continueront à louper une déduction fiscale annuelle de





dique du terme, dans le fait que les personnes seules aient, dans la pratique, moins de possibilités de satisfaire à ces

735 €? «Aucune initiative n'est prévue pour modifier la loi mais je suis disposé à examiner la manière dont nous pourrions l'améliorer.» Le ministre ouvre donc la porte.

36 % DES BELGES VIVENT SEULS

M. Jambon s'était déjà montré attentif à la situation fiscale des isolés, dans le cadre de la réforme fiscale et celle de la cotisation spéciale de sécurité sociale qui pourrait, au maximum, rapporter 365 € par an aux isolés.

En Belgique, un peu plus d'un tiers des ménages sont constitués d'une seule personne, selon Statbel. Une proportion d'isolés en augmentation constante : 30 % des ménages en 1995, 33 % en 2005 et 36 % aujourd'hui. ■

Pas simple d'être une personne isolée, fiscalement parlant. © iStock

LE SOIR

Probablement le plus chaud et le plus ensoleillé de l'histoire, et figurant parmi les plus secs, l'été météorologique qui s'achèvera le 31 août sera exceptionnel. Par rapport au monde d'avant, car il s'inscrit déjà dans la norme de ce qui nous attend.

BENOÎT JULY

Un constat s'impose alors que l'été météorologique 2026 se terminera le 31 août : il surprend par le fait qu'il s'apparente en de multiples aspects à ce qu'on anticipait davantage à l'horizon 2040. « On observe en Europe une accélération des effets du réchauffement climatique par rapport à ce que prédisaient les modèles », confirme Xavier Fettweis, climatologue à l'ULiège.

Ces effets sont connus : pour la période estivale, il s'agit de périodes de fortes chaleurs et/ou de sécheresse plus intenses, plus nombreuses et plus longues. « Ce qui surprend cet été, c'est que nombre de records précédents se-

ront probablement battus », abonde Pascal Mormal, météorologue à l'IRM. « Cela le rend donc exceptionnel, toute la question étant de savoir si les prochaines années le seront tout autant, ce qui le ferait rentrer dans une forme de normalité. Car la probabilité que cela se reproduise augmente, effectivement. »

Canicules, sécheresse... un été 2026 exceptionnel et déjà dans la norme



Les mois de juillet et août figurent pour l'instant parmi les quatre plus secs de l'histoire en Belgique. © REUTERS.

Un été météorologique exceptionnel

Sur la base de ce qui a été déjà observé et des anticipations relatives aux deux prochaines semaines, « il y a 95 % de chance que cet été soit le plus chaud, ce qui constitue probablement l'évolution la plus significative », constate le météorologue. On n'évoque pas ici la température maximale absolue, qui avait été atteinte à Uccle en 2019, mais bien la température moyenne qui est pour l'instant, à 20,5 °C, déjà bien au-delà de l'été le plus chaud jamais enregistré : 19,8 °C en 2018.

Avec déjà plus de 655 heures d'ensoleillement depuis le 1^{er} juin jusqu'au 11 août, on est aussi sur le point d'enregistrer l'été le plus ensoleillé de notre histoire. Alors que l'été n'est pas encore terminé, on a en tout cas déjà largement dépassé, de l'ordre de 60 heures, les 594 heures qui constituent la moyenne sur les trente dernières années.

Sur le plan de la sécheresse, enfin, les mois de juillet et août figurent pour l'instant parmi les quatre plus secs de

l'histoire en Belgique. « Mais l'été 2026 dans sa globalité ne sera pas le plus sec en raison d'un mois de juin qui a quant à lui été très pluvieux », poursuit Pascal Mormal.

« Ce qui est vraiment exceptionnel, c'est que les records s'enchaînent désormais de manière rapprochée », appuie-t-il. « Sept des dix étés les plus chauds ont par exemple été enregistrés sur les vingt dernières années. On est donc sur une trajectoire qui nous fait rentrer dans une nouvelle ère, et plus vite que nous ne l'avions anticipé. »

Une météo amplifiée par le réchauffement

Il est courant en été, en nos contrées, de vivre sous l'influence de l'anticyclone des Açores, celui qui traditionnellement justifie les périodes de beau temps. Il est beaucoup plus rare en revanche, de voir cet anticyclone stagner sur nos régions, justifiant la séquence exceptionnelle que nous traversons depuis plusieurs semaines.

« L'explication réside dans l'affaiblissement de la dynamique atmosphérique, qui est d'ordinaire alimentée par le courant-jet », commente Xavier Fettweis. Ce courant d'air qui circule en principe à grande vitesse, d'ouest vers l'est, en haute altitude, devient en quelque sorte paresseux, ce qui contribue à la stagnation des anticyclones en été, voire aussi des dépressions comme on l'a connu en 2021, entraînant dans ce cas un excès de pluie et les inondations dévastatrices en région liégeoise notamment.

Un paradoxe européen, à +2 °C

On sait que l'objectif de l'Accord de Paris visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5° C par rapport à l'ère pré-industrielle ne sera pas atteint. « En Europe, nous sommes déjà au-delà, avec un réchauffement de l'ordre de 2 °C », prévient Xavier Fettweis. « Il y a en effet une sorte d'exception européenne qui fait que le réchauffement est plus marqué sur notre continent. »

Divers facteurs contribuent à cela, parmi lesquels l'effet, paradoxal, des efforts déployés sur notre continent pour diminuer la pollution atmosphérique issue notamment de la combustion des énergies fossiles. Les normes Euro, qui ont progressivement réduit les quantités admises d'émissions de particules fines, dans une optique de santé publique, ont dans la foulée dilué les aérosols dans l'atmosphère.

Les étés que nous vivons sont dès lors le reflet d'un climat qui se réchauffe encore plus vite que prévu. « Cela signifie que nous devons nous adapter à un climat qui ne sera pas plus chaud de 1,5 °C mais bien de 2 °C, voire davantage si nous ne parvenons pas à réduire nos émissions. Or, une hausse de 2 °C, c'est la perspective d'un été sur trois extrêmement sec », poursuit-il.

La Libre BELGIQUE

La faisabilité du bannissement numérique proposé par Vanessa Matz interroge

■ En France, la mesure est déjà en vigueur depuis deux ans.

L'affaire a fait grand bruit chez nos voisins français. Les streamers Naruto et Safine, condamnés à cinq ans de prison avec sursis pour violence et humiliations en ligne ayant précédé la mort de Jean Pormanove en 2025, ont également été condamnés à un bannissement numérique. Pendant six mois, ils ne peuvent plus avoir de compte sur plusieurs plateformes dont Twitch et Kick. En Belgique, la ministre du Numérique, Vanessa Matz (Les Engagés), souhaite instaurer la même mesure en cas de condamnation. *“Les cyberharceleurs doivent pouvoir être bannis des réseaux sociaux. L'objectif est de mettre fin au sentiment d'impunité en ligne et de prévenir la récidive”,* détaille la ministre.

Cette mesure est une peine complémentaire, ajoute-t-elle. *“C'est comme le retrait du permis de conduire: lorsqu'un automobiliste commet une infraction grave, par exemple en conduisant sous influence de l'alcool ou à une vitesse excessive, le juge*

général sur la protection des données (RGPD). Cette nécessité d'un contrôle systématique interroge également sur la proportionnalité de la mesure.” Un contrôle systématique devra être organisé pour vérifier qui a le droit de se connecter ou pas, relève en substance cette avocate. Un “profilage systématique” que tente justement d'éviter le RGPD, soulève-t-elle encore.

En outre, ce projet de loi interroge sur ce qui est fait des données, une fois collectées. Cette interdiction pourrait ainsi permettre aux géants américains derrière la plupart des grandes plateformes en ligne de collecter encore plus de données qu'il ne le font déjà. *“Qui va rédiger cette liste de toutes les personnes interdites d'accès? se demande Florence Margenat. Dans le RGPD, il existe un principe transversal de minimisation des données. On peut utiliser des données, mais uniquement celles dont on a besoin, pour une durée la plus limitée possible et qui doit être justifiée. Ici, nous ne savons pas quelles données devront être collectées. De même, nous pouvons supposer que cel-*

le-ci sera utilisée aussi longtemps que la mesure sera effective. Une conservation si longue de données est contraire au principe de minimisation.”

Transferts internationaux

Le fait que ce bannissement numérique émane d'une condamnation pénale renforce encore les in-

quiétudes de cette avocate. *“Les condamnations sont des données assez sensibles. Or, pour mettre en œuvre cette mesure, certaines informations liées à ces condamnations devront être communiquées à des plateformes souvent situées à l'étranger, avec un ris-*

que que celles-ci ne soient transférées hors de l'UE, là où les garanties en la matière ne sont pas les mêmes.”

D'après elle, cette mesure vaguement présentée au cœur de l'été a des airs d'effet d'annonce. *“Ces obstacles ne sont pas insurmontables mais ils demanderont des garanties particulières sur le plan juridique et sur le plan technique, qui ne s'obtiennent pas en deux coups de cuillère à pot.”*

Louis Dominé

Pour Florence Margenat, avocate et spécialiste du droit des médias et de la protection des données, cette annonce cache des zones d'ombre.

peut assortir sa peine d'un retrait temporaire du permis. De la même manière, lorsqu'une personne utilise les réseaux sociaux pour commettre une infraction grave, elle pourrait temporairement en être bannie", explique Vanessa Matz qui précise à *La Dernière Heure* espérer débattre du sujet en septembre.

Pour Florence Margenat, avocate au barreau de Bruxelles et spécialiste du droit des médias et de la protection des données, cette mesure fait plutôt office d'effet d'annonce, et cache encore de nombreuses zones d'ombre.

L'enjeu de la protection des données

L'un des principaux problèmes est celui de l'identification des personnes actives derrière les comptes. "Il peut y avoir des homonymes ou des personnes qui utilisent une autre identité pour contourner cette mesure", ajoute-t-elle.

La ministre répond à cet enjeu en expliquant qu'un système d'identification numérique (via Itsme ou MyGov) "ne permettra pas de se connecter avec le compte d'une autre personne", rapporte *La DH*.

"Il va falloir mettre en place des mesures pour filtrer systématiquement les personnes. Cela présente de nombreux risques au regard du règlement



Vanessa Matz (Les Engagés) espère débattre de cette mesure dès septembre.



Naast : incendie en cours dans une exploitation agricole

<https://www.antennecentre.tv/actu/naast-incendie-en-cours-dans-une-exploitation-agricole/29411>